

# Lire - voir - entendre

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **63 (1990)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

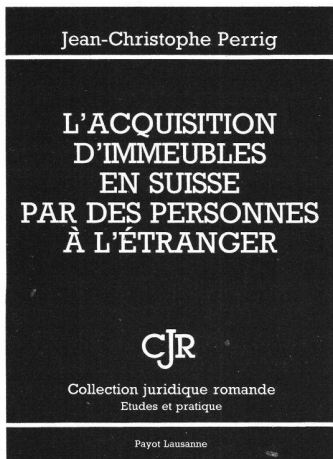
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jean-Christophe Perrig  
**L'acquisition  
d'immeubles en Suisse  
par des personnes  
à l'étranger**

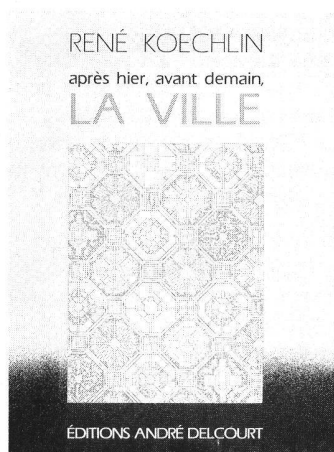


La loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles en Suisse par des personnes à l'étranger, du 16 décembre 1983 (plus connue sous le nom de lex Friedrich), introduit un régime d'autorisation destiné à s'appliquer lorsque deux conditions cumulatives sont réunies, soit d'une part l'existence de l'acquisition d'un immeuble et, d'autre part, la qualité d'étranger de l'acheteur. L'autorisation est accordée, au terme d'une procédure administrative parfois longue et coûteuse, si l'opération satisfait un certain nombre d'exigences rigoureuses. Parmi celles-ci figure la possibilité d'acquiescer un établissement industriel ou commercial.

Après les divers arrêtés fédéraux de durée limitée qui se sont succédé depuis 1961, le texte légal et ses dispositions d'application ont imposé un cadre nouveau et complexe auquel doit se plier l'investisseur étranger. A la lumière de l'exemple des établisse-

ments stables, cet ouvrage cherche à définir la portée des restrictions du régime de l'autorisation. Destiné avant tout aux praticiens, mais accessible cependant à toute personne pouvant être confrontée à ce type de problèmes, doté d'un appareil critique considérable, il offre l'avantage d'être la première publication d'importance en langue française dans ce domaine du droit. Familier de la pratique des autorités cantonales et fédérales d'application, l'auteur présente, de façon claire et synthétique, la réponse à de nombreuses questions non encore résolues. Enfin, l'abondance des sources utilisées, et notamment le report constant à la jurisprudence non publiée, font de ce travail un ouvrage de référence.

1 vol. broché, au format 16x23 cm, sous couverture en couleur laminée, 369 pages, Fr. 59.-.  
Editions Payot Lausanne.



R. Koechlin

**La ville après hier, avant demain**

1988, 212 pages, nombreuses illustrations, format 18,5x23 cm, broché, Fr. 40.-.

Editions André Delcourt, Lausanne.

N° de commande 3323

Introduire l'utopie comme système dans un raisonnement qui concerne l'urbanisme et l'architecture est constitutif d'un paramètre qui, utilisé avec discernement, permet de bâtir des scénarios au contenu très riche. Dans cet ouvrage, l'auteur s'attarde sur la notion de complexité qui lui permet d'imaginer comment communiquer dans une situation spatiale donnée, elle-même issue d'une combinatoire dont l'élément de base est une trame - urbaine, dans ce cas.

Werner Stadelmann  
**Holzbrücken der  
Schweiz ein Inventar  
1990**



La Suisse est le pays qui comporte le plus gros et le plus bel inventaire de ponts de bois couverts. Dans son ouvrage, Werner Stadelmann a, pour la première fois, classé par cantons tous les ponts connus, soit 228 au total.

Les ponts de bois sont des objets vivants hérités d'un art traditionnel et l'auteur peut donner un long aperçu de leur histoire et de leur développement. On trouve déjà dans une charte de 1383 un article concernant le rétablissement du Nydeggbücke à Berne.

Tandis qu'au XV<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècles de nouvelles constructions se développent, la construction des ponts de bois atteint son apogée au XVIII<sup>e</sup>. De nombreux maîtres d'œuvre (parmi eux, on peut citer Hans-Ulrich Grobenmann, Josef Ritter, Blasius Baldischmiler) mettent sur pied des œuvres de construction significatives, qu'aujourd'hui encore nous admirons.

Après que, durant les premières décennies de notre siècle, plusieurs ponts de bois ont été détruits et remplacés par des constructions en béton, nous constatons ces derniers temps un changement d'at-

titude; les constructions existantes sont assainies et mises sous protection.

En même temps, de nouveaux ponts en Suisse sont construits.

L'inventaire de W. Stadelmann est une contribution importante au développement dont nous avons parlé et comble également un manque sensible. L'auteur classe et décrit 228 ponts de bois couverts, qui sont représentés en partie au moyen d'illustrations historiques et de dessins de construction. Il montre comment des ponts de bois ont survécu aux siècles et comment aujourd'hui encore ils contribuent à un enrichissement du paysage.

Le livre aimerait également être une inspiration pour les architectes et les constructeurs, qui utilisent à nouveau le bois pour la construction de ponts et d'ouvrages, ainsi qu'une aide pour les autorités lors de décisions concernant la conservation des ponts de bois historiques.

360 pages avec 55 photos couleurs, 380 reproductions et 125 esquisses de construction. Prix de vente: Fr. 65.-. Bündner Monatsblatt, Case postale 68, Sägenstrasse 8, 7007 Chur - Tel. 081/23 52 40.



## MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE

Ancien-Evêché  
Place de la Cathédrale 4

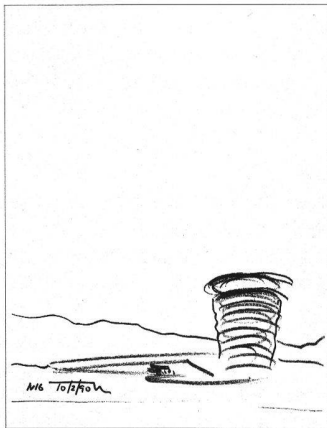
### Lausanne à travers les âges

Visitez les nouvelles salles  
du Musée Historique de Lausanne  
consacrées à l'histoire de la ville!

Ouverture, le 1<sup>er</sup> juin 1990.

### Lire – voir – entendre

Des temps géologiques jusqu'à notre époque :  
7 espaces consacrés à l'évocation du passé lausannois, époque par époque.  
Un audiovisuel sur le Moyen Age.  
Une vidéo sur le XX<sup>e</sup> siècle.  
Une grande maquette de 6 mètres sur 4 reconstituant fidèlement Lausanne au XVII<sup>e</sup> siècle.  
Des dizaines d'objets anciens évocateurs de la vie de nos ancêtres.  
Une superbe iconographie lausannoise illustrant le devenir de la ville.  
Une galerie entièrement consacrée aux orfèvres lausannois du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Collections de l'Association du Vieux-Lausanne : tableaux, estampes, photographies, objets de la vie quotidienne, meubles, armes, etc. Consultation sur rendez-vous.  
Archives photographiques lausannoises : plus de 60 000 photographies anciennes de Lausanne, fonds de photographes lausannois, etc. Consultation sur rendez-vous.  
Ouvert du mardi au dimanche 11-18 h, jeudi 11-20 h, lundi fermé. Entrée libre.

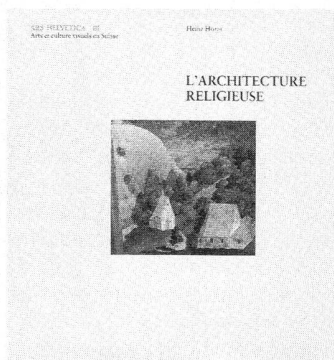


### Vincent Mangeat Martigny

Architecture : La commande publique

Fondation Louis Moret, Martigny  
du 17 juin au 19 août 1990

L'exposition est ouverte tous les jours  
de 14 à 18 heures.  
Fermeture le lundi.



### L'architecture religieuse

Heinz Horat

Ars Helvetica III.  
Arts et culture visuels en Suisse.  
Pro Helvetia / Editions Desertina,  
7180 Disentis.

Jusqu'aux temps modernes l'architecture en Suisse fut chrétienne; ensuite elle devint essentiellement catholique. Les autres confessions ne se manifestèrent sur le plan architectural que bien plus tard : les protestants et les juifs à partir des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, les orthodoxes, les chrétiens catholiques et les autres communautés religieuses indépendantes qu'à partir de 1874, date de la révision de la Constitution fédérale qui accorda, dans l'article 50, la liberté totale de croyance et de conscience à chaque citoyen suisse.  
L'ouvrage fait partie d'une série de 13 volumes qui vont de la géographie artistique à la culture industrielle en passant par l'architecture profane et qui constituent une contribution de Pro Helvetia, fondation suisse pour la culture, et l'Office fédéral de la culture à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 1991.  
L'auteur, Heinz Horat, est conservateur des monuments historiques du canton de Zoug.  
Distribution : Editions Desertina Dissentis, 7180 Disentis.